

## Enquêtes publiques

Le CM accepte à l'unanimité de suivre les conclusions du Commissaire Enquêteur sur les dossiers soit :

Dossier Campagnac : le CM à l'unanimité approuve les conclusions du Commissaire Enquêteur ; décide de désaffecter une portion du chemin rural au lieu-dit Campagnac, au droit des parcelles cadastrées Section E n°876 et 880 jusqu'à la limite Ouest de la parcelle cadastrée Section E n°883 et la limite Est de la parcelle cadastrée Section E n°878 d'une surface d'environ 404 m<sup>2</sup> en vue de sa cession à Mme Laurence De Lafontaine, seul propriétaire et utilisateur de cette portion ; fixe le prix de vente à 1.50 €/m<sup>2</sup> avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire si besoin par l'acquéreur ; s'engage à la réouverture sommaire de l'autre extrémité dudit chemin rural pour l'accès des riverains.

Dossier Coderc : le CM à l'unanimité approuve les conclusions du Commissaire Enquêteur ; décide de désaffecter une portion du chemin rural au lieu-dit le Coderc, au départ de la VC n°10 jusqu'à la limite Ouest des parcelles cadastrées Section A n°2022 et n°2025 d'une surface d'environ 85 m<sup>2</sup> en vue de sa cession au SIAEP de Vitrac – la Canéda ; fixe le prix de vente dudit chemin à 1.50 €/m<sup>2</sup> avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire si besoin par l'acquéreur ; autorise le Maire à procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du reste dudit chemin rural.

Dossier Malevergne : le CM à l'unanimité approuve les conclusions du Commissaire Enquêteur ; décide de désaffecter le chemin rural au lieu-dit Malevergne, au droit des parcelles cadastrées Section A n°719, 721 et 1198 d'une surface d'environ 34 m<sup>2</sup> en vue de sa cession à M Francis Roche, seul propriétaire et utilisateur de ce chemin rural ; fixe le prix de vente dudit chemin à 1.50 €/m<sup>2</sup> avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire si besoin par l'acquéreur

Dossier la Ramade : Alain Dezon ne participe pas au vote car il est concerné par le dossier. Le CM à l'unanimité approuve les conclusions du Commissaire Enquêteur ; décide de classer en chemin rural la servitude de passage située sur la parcelle cadastrée Section A n°1382 d'une longueur de 85 m sur une largeur de 3 m soit environ 255 m<sup>2</sup> permettant l'accès au château d'eau situé sur la parcelle cadastrée Section A n°1285 ; fixe le prix d'achat de la portion de propriété privée à 1.50 €/m<sup>2</sup> avec prise en charge des frais de géomètre par la commune ; décide que la vente s'effectuera par acte administratif ; autorise le Premier Adjoint à signer l'acte administratif correspondant aux conditions ci-dessus avec Mme Dezon Odette

Dossier les Bories : le CM à l'unanimité approuve les conclusions du Commissaire Enquêteur ; décide de créer une voie rurale de liaison entre la rue d'Artolsheim et la rue Nelson Mandela qui est une voie ouverte à la circulation publique mais qui n'est pas cadastrée; décide de mettre en place une signalisation adaptée afin de sécuriser les conditions de circulation sur cette voie.

**Schéma de mutualisation Communauté de Communes du Pays de Fénelon** : Le Maire rappelle les grands principes du projet de schéma de mutualisation de la CCPF ; projet pour les gros achats groupés, les logiciels de comptabilité des mairies, la mise à disposition de matériel... Pas de remarques ou de demandes particulières à figurer dans ce projet de la part du CM.

**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Dordogne** : Le Maire informe que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 11.12.2015 (reportée au 11.01.2016) et rappelle les mesures qui concernent la commune de Carsac-Aillac :

Proposition n°22 : Fusion du SIAEP de Saint Vincent le Paluel, du SIAEP de Carlux, du SIAEP de Veyrignac, du SIAEP de Vitrac et du SIAEP de la Vallée du Céou

Proposition n°48 : Dissolution du SIVU pour équipements sportifs Salignac Eyvigues, Saint Crépin et Carluçet

Proposition n°49 : Dissolution du Syndicat Mixte Promenade Périgord Quercy Voie Verte et Véloroute

Le CM à l'unanimité, émet un avis favorable sur les propositions n°22, 48 et 49.

**Agrandissement de la bibliothèque et de la salle du CM : étude pour reprise des études lot n°4** : Suite à la déclaration d'infructuosité du lot 4 Menuiserie intérieure, mobilier, le CM accepte à l'unanimité une étude complémentaire pour la reprise des plans, des documents et une nouvelle consultation pour ce lot.

## Comptes-rendus des commissions

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Jean-Pierre TRAVERSE, référent communal, fait part de la réunion qui a eu lieu le 03.11.2015. La simulation de l'exercice du PCS aura lieu le 17.12.2015, tous les élus sont invités à y participer. La prochaine réunion est prévue le 03.12.2015 à 18h00 à Meyrals ; un point sera fait entre le 3 et le 17.12.2015.

TAP : Monique TREFEIL et Brigitte LASVIGNE font part du recrutement d'un musicien pour les TAP du mardi.

## Questions diverses

- Elections régionales : les 6 et 13.12.2015 ; mise en place du planning des permanences des élus
- Marché de Noël : organisé par l'Amicale Laïque le dimanche 06.12.2015 à la salle des Fêtes ; le CM accepte à l'unanimité que la commune prenne en charge le manège.
- Vœux 2016 : la date des vœux à la population est fixée au samedi 16 janvier 2016 à 18h00 à la salle des fêtes
- Foyer de Selves : le CM accepte à l'unanimité de prêter la salle des fêtes pour le repas de fin d'année le 16.12.2015
- Courrier de remerciements du club de Basket pour la location de la salle des fêtes au tarif résident pour l'organisation d'un loto.

Le prochain CM est fixé au vendredi 18 décembre 2015 à 18h30.